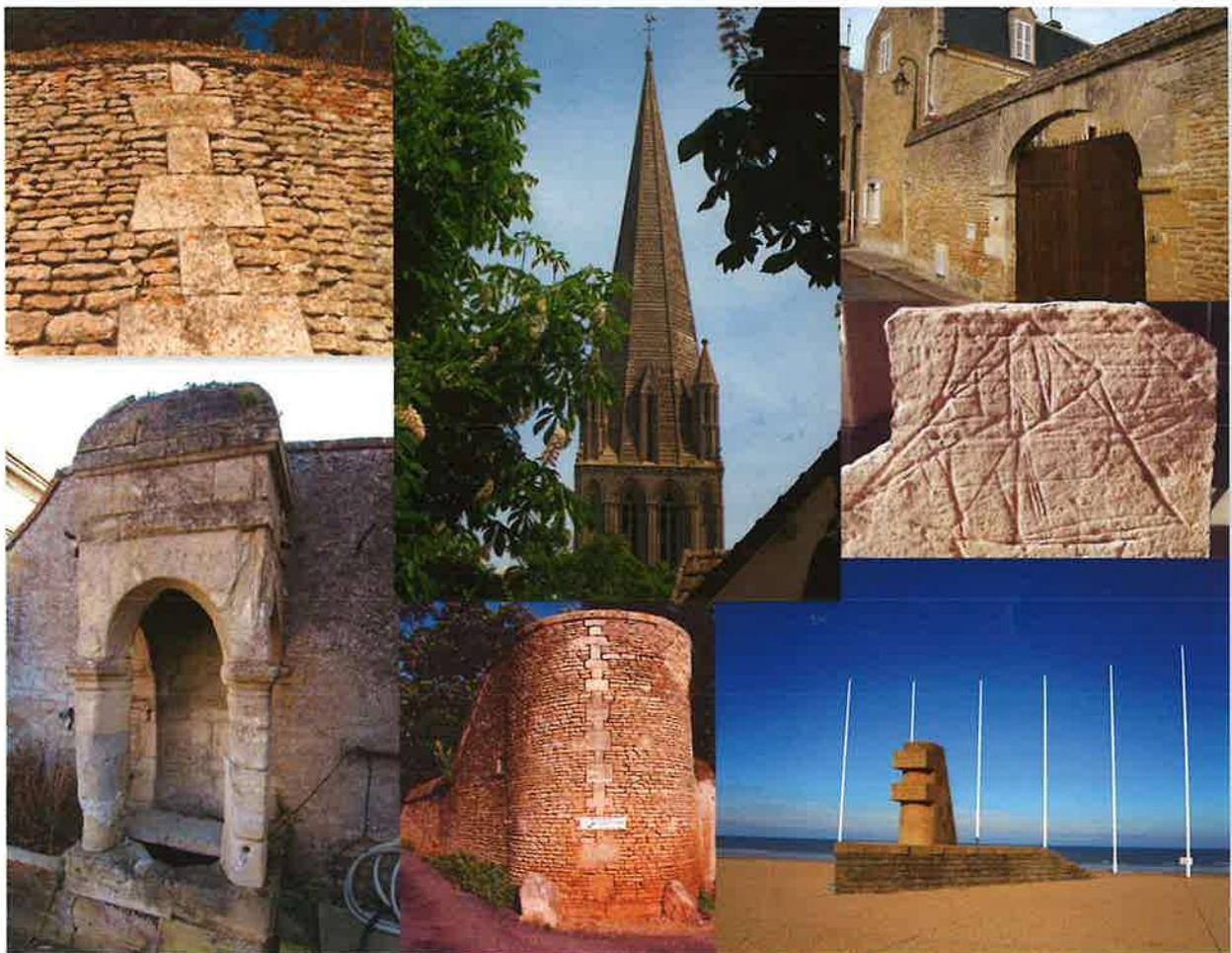
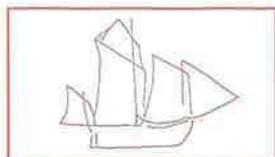


# BERNIÈRES OPTIQUE NOUVELLE



Bernières  
Optique  
Nouvelle



N° 47 - Décembre 2015

# LES PUBLICATIONS DE B.O.N.

- **NOUS AVONS VECU LE 6 JUIN 1944 À BERNIÈRES** REEDITION  
Recueil de 104 pages, en bichromie, 32 illustrations.  
Réédition à tirage limité. Format 21 x 29,7 cm 15€
- **BERTHELEMY** 15 €  
Recueil de 24 pages en en couleurs sur la vie et l'œuvre du peintre Pierre Emile Berthélémy. Tirage limité.
- **HISTOIRE D'UNE MAISON** 15 € NOUVEAU  
Recueil de 48 pages en couleurs présentant l'histoire de 12 maisons de Bernières. Nombreuses illustrations.
- **MEMOIRE D'UNE ÉPOQUE, tome 2 « Mer et Plage »** 9 €  
Recueil de 46 reproductions de cartes postales anciennes de 1900 à 1939, avec plan et commentaires.
- **Pierre-Emile BERTHELEMY, Peintre des rivages normands** 28 €  
Catalogue de l'exposition présentée au Musée Maritime de l'Île de Tatihou en 2007  
Format 26 x 29 cm, en en couleurs, 128 pages
- **CARTES POSTALES :**  
Reproduction de cartes anciennes 0,60 € unitaire  
Cartes contemporaines en couleurs 0,60 € unitaire  
Cartes "Berthélémy" en couleurs 0,60 € unitaire
- **MEMOIRE DE LA GRANDE GUERRE** 15 € NOUVEAU  
Recueil de 72 pages en quadrichromie, format 21 x 29,7 cm.  
Nombreuses illustrations
- **ITINERAIRES DU PATRIMOINE : N.D. de BERNIÈRES** 3,00 €  
Plaquette sur l'église de Bernières en couleur réalisée en collaboration avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Basse-Normandie
- **CHEMINEMENT DES CANADIENS LE 6 JUIN 1944 DANS BERNIÈRES** 1,50 €  
Livret de 8 pages en couleurs et avec plan retraçant la progression des Canadiens le 6 juin 1944 dans les rues de Bernières
- **A LA DÉCOUVERTE DU PATRIMOINE HISTORIQUE DE BERNIÈRES** 1,50 €  
Livret de 8 pages en couleur set avec plan pour parcourir un itinéraire jalonné de panneaux explicatifs faisant découvrir différents aspects de la richesse patrimoniale de Bernières

*Toutes ces publications sont disponibles au siège de l'Association ainsi qu'en différents autres points (liste sur demande).*

## Sommaire

- 2 - Comment réapparaît l'Age du Bronze à Bernières
- 4 - Quand la Normandie vivait du bleu
- 7 - Le colombier de La Luzerne
- 10 - *In memoriam*, la prison municipale
- 11 - Les parcs à huîtres de La Cassine
- 14 - Respectons la Nature
- 18- Les activités estivales de B.O.N.
- 20 - Miam-Miam ...
- 21 - L'école de garçons au XIXe

### BERNIERES OPTIQUE NOUVELLE

Association régie par la loi de 1901.

**Siège social :**  
114, rue du Rgt de la Chaudière  
14990 - Bernières-sur-Mer

[www.bernieresoptiquenouvelle.fr](http://www.bernieresoptiquenouvelle.fr)

#### Composition du Bureau:

•Président :  
Jean-Paul MAYER

•Vice-présidents:  
Jean CUISENIER  
Annick FLOHIC

•Secrétaire:  
Jacqueline BEEN  
•Secrétaire adjointe :

Annie de GERY  
•Trésorier :  
Stéphane MANDELKERN  
•Trésorier adjoint :  
Pierre BESSON

•Rédacteur en chef et maquette:  
J.P. Mayer

•Rédacteurs:  
Yves BEAUDOUX - Clause GEHIN -  
Annie de GERY - Jean-Paul MAYER -  
Myriam MOULIN

Imprimeur : Imprimerie Anquetil  
312 616 550 B RCS CONDE  
14110 Condé-sur-Noireau  
Tél. : 02 31 69 04 26



## Editorial

J'aurais aimé encore que cet éditto soit consacré à la richesse des articles de ce bulletin, à la vivacité et la pérennité de notre association, qu'il soit un hommage à la mise en valeur de notre patrimoine bernierais, si riche et si diversifié.

Mais non.

Pas une ligne à changer à mon précédent éditorial, seulement y ajouter un *focus* sur le plus emblématique des édifices de notre commune, l'église de la Nativité de Notre Dame.

Classée Monument historique sur la première liste de 1840, propriété communale depuis 1905, l'église de Bernières se dégrade de façon alarmante et rien ne semble être entrepris pour y remédier: inquiétantes remontées intérieures d'humidité- bas-côté nord -, vitrerie cassée et surtout, végétaux envahissant la couverture de façon galopante.

Méconnaissance de l'Histoire? Désintéressement de l'édifice? Laxisme? La DRAC et l'A.B.F. ont-ils seulement été saisis? Quoi qu'il en soit, des mesures d'urgence s'imposent et B.O.N. est dans son rôle que de tirer la sonnette d'alarme. Et si elle ne le faisait pas, vous auriez raison de le lui reprocher!

**Réveillez-vous et sauvez notre patrimoine, il n'est pas trop tard!**

Jean-Paul MAYER

## Comment réapparaît l'Age du Bronze à Bernières ...

Par Claude GEHIN

C'est au hasard de mes recherches d'images anciennes de Bernières que j'ai découvert une série de clichés surprenants.

Collectionneur impénitent de cartes postales et de photos anciennes, j'ai acquis un lot provenant d'un ancien album de photos prises au cours des mois de juillet et d'août 1916.

Et au milieu de ces souvenirs traditionnels de vacances figurent trois clichés de la campagne sur lesquels une légende mentionne : « les tranchées romaines ».

L'une d'entre elle présente les « parties découvertes des tranchées » et montre une excavation d'une dizaine de mètres de large sur environ un mètre cinquante de hauteur, elle est bordée d'un chemin charretier qui, par sa situation, doit être la voie romaine. La légende indique que la silhouette que l'on distingue en arrière-plan est le village de Saint-Aubin.

Heureux de cette trouvaille, j'ai essayé d'en savoir plus car la photo était clairement positionnée. Sur place un lotissement a été réalisé et rien ne permet d'imaginer aujourd'hui l'existence de tels fossés.

Je me suis replongé dans la lecture d'Hervé Leguillon, des articles de B.O.N.\*, de l'abbé Marie... J'ai consulté les cartes anciennes de Cassini et celle d'Edmond Hue et son article de 1908 sur les camps romains dans le bulletin de la Société préhistorique française.

Mais rien ne collait : on citait toujours la référence à Arcisse de Caumont en présentant le camp de la Tombette au bout du bois des Rües ou les découvertes gallo-romaines autour de la Criex. Mes photos se situaient plus à l'est en face de la Luzerne.

J'ai donc poursuivi mes investigations sur internet. Et là, j'ai trouvé des éléments de réponses : il s'agit d'une communication auprès de la Société préhistorique française faite par un ensemble d'archéologues\* en 2003.



C'est au cours d'un diagnostic préalable à la réalisation du lotissement du Grand Parc qu'ils ont découvert un réseau de fossés de l'époque gallo-romaine de trois à quatre mètres de profondeur sur la partie sud du lotissement, le long de l'ancienne voie romaine côtière : la « Grande Voie ». Ces fossés avaient disparu par le labourage du site, mais les découvertes de céramiques, d'objets métalliques, de monnaies... ont permis de reconstituer une partie de l'histoire de ce site et accessoirement de situer « mes photos ».

Mais l'histoire ne s'arrête pas là car ces fouilles, bien que sommaires, ont permis d'autres découvertes :

Les investigations se sont effectuées sur pas moins de cinq hectares. Et à l'issue du diagnostic, trois autres occupations ont pu être mise en évidence :

- la plus ancienne date de l'Age du Bronze ancien,
- la seconde date de l'Age de Fer,
- la dernière ayant trait à la période contemporaine.

Rappelons que l'Age de Bronze se situe à la fin du troisième millénaire avant Jésus Christ.

La fouille a mis en évidence un réseau de parcelles bordées de murets en pierres et de fossés formant un ensemble organisé.

Les fossés mesuraient environ 2 m. de profondeur et étaient situés à 1m. au-dessous du sol actuel.

Des passages y étaient ménagés pour permettre l'accès des parcelles.

Ce site aurait fait l'objet d'une occupation autour de 2000 av.J.C. Un «village» existait au-dessus de l'estuaire de la Seulles.

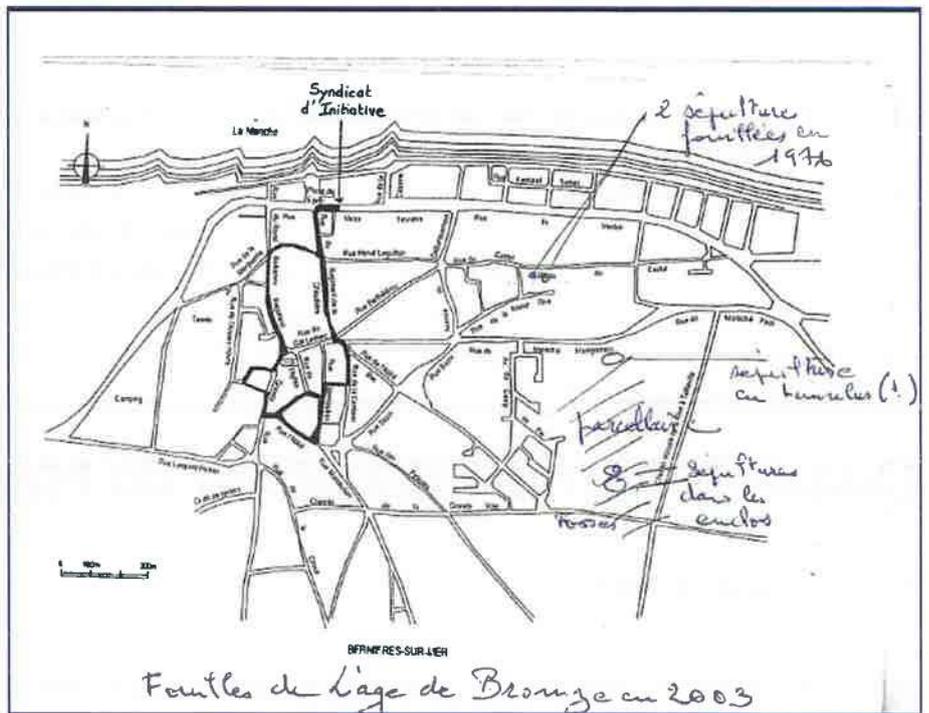
Les constructions, vraisemblablement constituées de matériaux organiques, n'ont pas laissé de traces suffisantes pour apparaître au cours de ces fouilles.

Toutefois de nombreux vestiges mobiliers y ont été prélevés: tessons de céramiques, des fragments lithiques (une hache, des grattoirs, un tranchet, une herminette et différents outils primitifs comme des nucléus en silex ou en calcaire).

La communication affirme qu'en France, seul le massif armoricain et l'île Tatihou ont livré des organisations comparables.

Mais le plus exceptionnel est la mise en évidence de deux nécropoles très importantes sur ce site :

Au sud, le long de « mon » fossé c'est quinze sépultures qui ont été découvertes dans un enclos circulaire d'environ 10 m. de diamètre, un autre enclos a révélé la présence de deux autres sépultures. Ces enclos sont inscrits dans le parcellaire de l'Age de Bronze et le tout forme un ensemble homogène. Six autres sépultures ont aussi été découvertes dans la continuité de ces deux enclos. L'une des tombes, située en dehors de l'aire circulaire, était peut-être couverte d'un tumulus comme celui de Colombier-sur-Seulles.



Les ossements d'une de ces tombes ont fait l'objet d'une analyse au carbone 14, ce qui a permis de dater cette occupation entre - 2105 et -1965 av. J.C. Cette nécropole pourrait appartenir à un plus vaste ensemble puisque deux autres sépultures avaient été découvertes quelques années\*\*\* auparavant dans une propriété située de l'autre côté de la route de Saint-Aubin.

Situées à une centaine de mètres de l'ensemble précédent, elles ont, par contre, livré un mobilier plus riche puisque dans l'une d'elle on a pu identifier un homme d'une cinquantaine d'années muni d'un poignard et d'un gobelet et dans l'autre, une jeune femme d'une vingtaine d'années portant un pendentif grossier, des vases ayant été aussi découverts dans chacune de ces tombes.

Cette nécropole de Bernières formerait donc un ensemble exceptionnel puisqu'elle s'étend sur plus de six hectares dans un parcellaire datant de l'Age du Bronze.

J'ignorais donc que les origines de notre commune étaient contemporaines des grandes constructions d'Egypte et qu'une partie des habitants actuels de Bernières vivaient sur un ancien cimetière !

Compte tenu de l'importance touristique de ces découvertes, nous pouvons souhaiter qu'elles ne « s'enterrent » pas dans les oubliettes de quelques cartons poussiéreux de la DRAC et disparaissent de notre patrimoine communal. Et rêvons comme l'espérait Jean Cuisenier en décembre 2000 dans un article de B.O.N. que l'intercommunalité puisse donner les moyens d'en assurer légitimement la mise en valeur.

Un lotissement a été réalisé sur cet emplacement et rien aujourd'hui ne permet d'imaginer l'existence de tels fossés.

\* Décembre 1997, décembre 1999 et décembre 2000.

\*\* Cyril Marcigny, Emmanuel Ghesquiere, Eric Gaumé, David Giazzon et Eric Gallouin.

\*\*\* Description par G. Verron en 1976.

## ENVIRONNEMENT

# Quand la Normandie vivait du bleu

Par Annie de GERY

Parmi les cultures destinées à l'industrie textile et qui ont couvert une partie de la Normandie, le lin persiste, le chanvre tente de revenir et la vouède a disparu au point qu'on l'avait oubliée et qu'on circulait dans la rue du Moulin à Vouède, ignorant l'origine de la toponymie.

Dans le n° 20 du bulletin de B.O.N. de décembre 2001, Jean Cuisenier nous avait fait faire connaissance avec cette plante magique, la vouède aux fleurs jaunes, aux feuilles vertes, qui donnait finalement un extraordinaire pigment bleu, le pastel.



Nous disons la vouède car nous sommes en Normandie, mais ce pourrait être la guesde ou la guède ou bien la waid ou la waide en Picardie ou bien encore wedde dans les régions du Nord. Mais le pigment extrait de la plante est toujours le pastel.

L'usage de la plante pour le textile ou la peinture était connu bien avant l'époque romaine. Les Romains commencent à déprécier la couleur bleue et, les siècles passant, le Haut Moyen Age la supplante par le rouge. Mais plus tard, dans le courant du XII<sup>e</sup> siècle, la couleur bleue devient couleur divine et royale. On rapporte que Saint Louis renonça à la couleur pourpre pour la simplicité du bleu.

Cette nouvelle *tendance* stimule le développement de la culture de la vouède d'autant qu'elle est la seule source de teinture bleue et qu'elle va prendre une place prépondérante dans l'industrie drapière.



---

## Les régions productrices

---

En France dès le début du XIII<sup>e</sup> siècle, la Normandie et la Picardie sont spécialisées dans la culture de la vouède qui devient une culture industrielle afin de satisfaire aux besoins des drapiers. - Dans le département du Calvados on cultive le pastel dans les lieux exposés aux vapeurs qui s'élèvent de la mer...<sup>i</sup> - La vouède, plante tinctoriale faisait alors la prospérité de la plaine de Caen. Stockée comme d'autres denrées dans les bâtiments portuaires (greniers) de l'Orne à Caen...les marchandises dont font trafic les habitants de la ville pour envoyer en pays étranger, bled (blé) pastel ou vouède, beurre, graisse, chanvre, cordages, toiles.....<sup>ii</sup>

En effet la culture, comme en Picardie, s'y fait à grande échelle pour l'exportation vers les pays drapiers que sont la Flandre et l'Angleterre. Cette exportation se poursuit à des rythmes différents jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, entraînant la richesse de ceux qui en font commerce et que l'on appelle en Picardie les marchands waidiers. Quant à lui, le producteur verse une partie de ses revenus à la dîme prélevée par le clergé. En effet, l'évêque décimateur en Normandie prélève 1/11<sup>e</sup> de la récolte de vouède et dans d'autre région, 1/10<sup>e</sup>. Ainsi le pastel aurait permis la floraison d'églises dites *églises du pastel* et, à titre d'exemple, la construction de la cathédrale d'Amiens (1220-1270) aurait été partiellement financée par les fonds de la waide.

---

## L'exil vers le sud

---

Au XIV<sup>e</sup> siècle avec la Guerre de Cent ans, (1337-1424), la rupture du commerce avec l'Angleterre et la Flandre est totale, les deux principaux débouchés pour le pastel ne sont plus accessibles, ce qui réduit drastiquement la culture et l'exploitation de la plante mère.

C'est alors que l'Aquitaine et le Languedoc, sous domination anglaise, prenant le relais, augmentent une petite culture préexistante et exportent sans barrière la précieuse couleur vers l'Angleterre. Lentement s'instaure la prospérité paisible de la région du sud-ouest par la culture et l'amélioration des moyens d'exportation. Toulouse, l'Albigeois, le Lauragais s'enrichissent. Les pasteliers deviennent d'importants marchands qui, ayant conquis le marché du pastel, investissent dans le foncier et embellissent Toulouse de leurs somptueux hôtels.

La reconquête passagère de la Normandie par les Anglais de 1419 à 1450 n'a pas redonné un essor à cette économie qui s'était fermement implantée ailleurs et inversement, le retour de l'Aquitaine à la France n'a pas freiné cette économie qui y était devenue florissante.

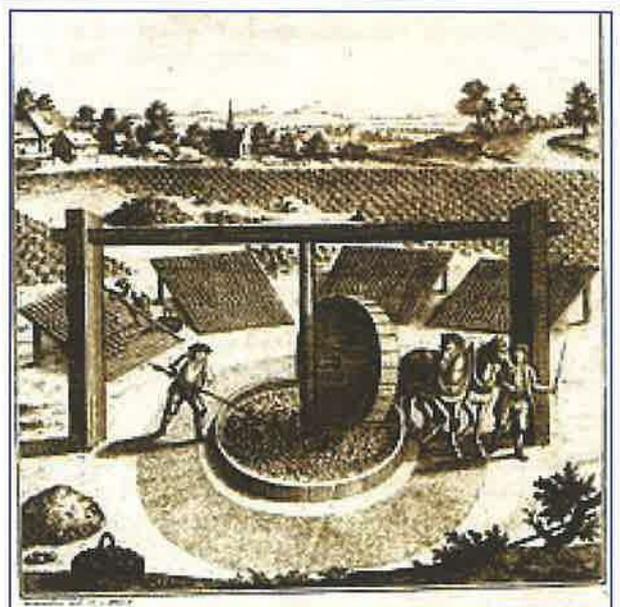
---

## Un bleu chasse l'autre

---



Moulin pastelier de Lautrec



Moulin à vouède (Normandie) ou pastelier (S.O.)

La culture de la plante tinctoriale, alors qu'elle était la seule source de bleu, a cependant rapidement décliné au XVI<sup>e</sup> siècle jusqu'à disparaître, avec l'introduction de plantes rapportées des expéditions maritimes comme l'indigo, de culture et d'exploitation plus faciles, donc plus rentables.

Depuis une vingtaine d'années, en Gascogne, dans le Gers, à Lectoure, un centre de teinturerie, fait revivre et remet en valeur le pastel, culture, extraction et production de pigment pur pour des utilisations ponctuelles au service des beaux-arts, de la décoration et de la haute couture. En Angleterre et dans la Somme avec l'engouement pour les matières naturelles, il existe aussi un renouveau pour cette petite plante crucifère.

A Bernières, de traces, il ne reste rien que la rue du Moulin à Vouède ; au début du XIX<sup>e</sup> siècle un moulin à vouède en ruine est signalé à Luc-sur-Mer et, à Saint-Pierre-sur-Dives, des chercheurs ont mis au jour l'existence d'un autre moulin.

### Références :

\* La guesde (*Isiatis tinctorium* L.) une plante cultivée durant l'âge de fer en Gaule ;  
Anthropobotanica 2010, 1,2.

\* *Les grandes fabrications de la ville de Caen : de vastes champs de vouède* : Siège et prise de Caen par les Anglais en 1417 par Léon Puiseux, présenté par Jules Lair ; bibliothèque de l'École des chartes/1858/vol.19/ n°1, p.388

\* [www.blue-waide.eu/fr/le-projet](http://www.blue-waide.eu/fr/le-projet) : Au delà du bleu-waïde, un projet européen transfrontalier ; Colloque Waïde (Université de Brighton).

\* Philippe Guillot, *Etude économique et sociale du front de côte entre Orne et Seullès* : A travers la Normandie des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles ; Cahier des annales de Normandie n° 3 ; Caen, 1963



### DEMANDE D'ADHESION à B.O.N.

**Vous désirez encourager notre action et la rendre encore plus efficace, rejoignez-nous et adhérez à notre association : découpez ou recopiez cette demande**

NOM :

.....PRENOM .....

ADRESSE : .....CODE POSTAL :

.....VILLE : .....

TELEPHONE (S) : ..... E-MAIL :

.....  
Demande mon/notre adhésion de membre actif : 16 € ou 23€ pour un couple  
**Retournez cette demande au siège de B.O.N.114, rue du Régiment de la Chaudière, 14990 Bernières s/Mer**  
***Conformément à l'article 5 des statuts, elle sera soumise au Bureau pour acceptation***

<sup>i</sup> Notice sur le pastel (*Isiatis tinctorium*) : *Instructions pratiques*- Jean-Pierre-Casimir Marcassus, Baron de Puymorin, Albi 1811, in Philippe Demoule, Conservatoire des métiers textiles – [www.lanavette.com](http://www.lanavette.com)

<sup>ii</sup> Décrit par M.de Bras en 1558 et cité par Henri Prentout : *Louis XI et les foires de Caen*—Paris impr. nationale 1912, mis en ligne 2007

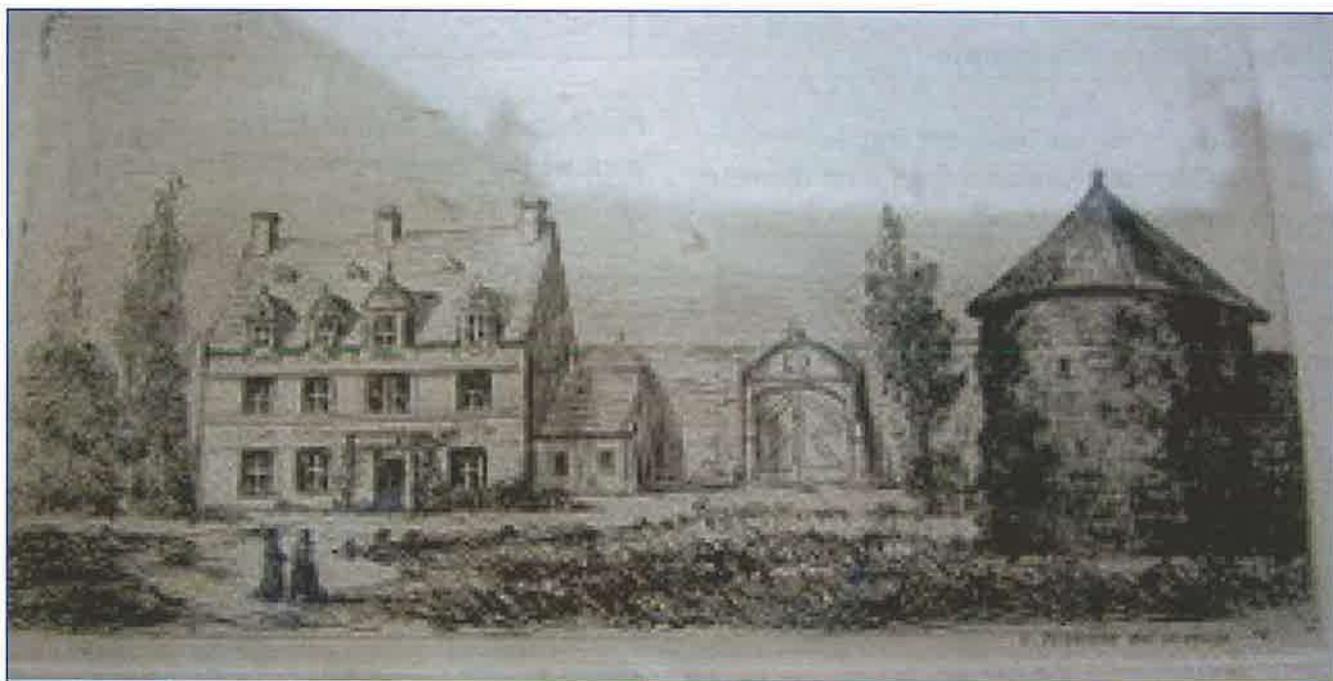
## Le colombier de la Luzerne

Par Annie de GERY

Dans le cadre des Journées européennes du Patrimoine, B.O.N. a ajouté, les 19 et 20 septembre derniers, à ses traditionnelles visites commentées du village et de l'église La Nativité de Notre-Dame, celle du colombier de la ferme du manoir de la Luzerne, avec l'aimable autorisation de ses nouveaux et sympathiques propriétaires.

Franc succès puisque trois cents personnes se sont succédées, par groupes de vingt, tout au long de ces journées. Une brochure leur a été remise gracieusement, synthèse de ce type d'édifice si particulier et présentant celui de la Luzerne.

Et c'est ce texte que nous publions ici aujourd'hui.



Le manoir et le colombier de la Luzerne, dessin de Victor Tesniere

**E**n Normandie, les colombiers constituent un patrimoine architectural original. Seuls les grands domaines "fieffés", et ils sont nombreux, en étaient équipés pour abriter un élevage de pigeons dans la cour d'une habitation noble : c'est le "droit de colombier" qui, en Bretagne et en Normandie, était aussi réservé au clergé. Au XVII<sup>e</sup> siècle, la plupart des grands domaines seigneuriaux ou princiers possèdent un colombier, signe de pouvoir mais aussi source de revenus car le pigeonneau est un met recherché et le

colombier bien géré fournit très régulièrement de la viande de qualité. La chair du pigeon, sacrifiée dès la 4<sup>ème</sup> semaine, est une chair fine et tendre. Un dicton rapporte que *Colombier, garenne ou étang forment un formidable garde-manger toujours prêt à fournir de la chair fraîche*. Le pigeon est élevé pour une consommation personnelle mais aussi pour être vendu, ce commerce étant une activité exceptionnellement admise pour le châtelain ou le seigneur sans que celui-ci ne déroge.

Le pigeon fournit de l'engrais, en effet la fiente recueillie sur le sol du colombier (colombine) est très concentrée en produits fertilisants et se monnaie très cher, autre source de profit.

Le colombier est donc tout à la fois un signe de dignité nobiliaire et de richesse car sa capacité est proportionnelle à l'étendue des terres cultivables et, bien que bâtiment d'élevage, il est le plus souvent placé pour extérioriser la richesse et afficher, au premier coup d'œil, la qualité de son propriétaire.

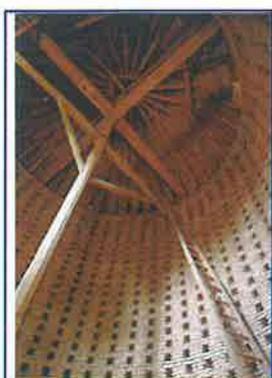
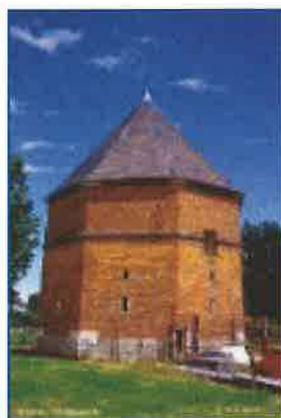
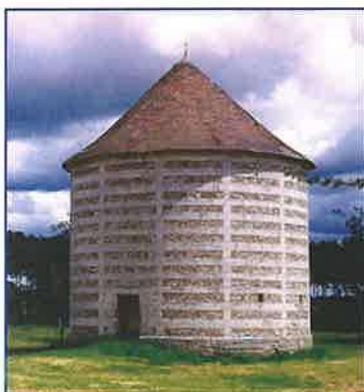
Le colombier (terme plus aristocratique que pigeonnier, plus proche de *colomba*, nom latin du pigeon, et correspondant mieux aux grandes constructions des maisons seigneuriales) doit être bien conçu et « *ample logis pour que les pigeons s'y attachent* » explique Olivier de Serre en 1600. Il représente un vaste espace un peu en dehors des autres bâtiments fermiers pour ne pas effrayer les pigeons.

---

### Les colombiers en Normandie

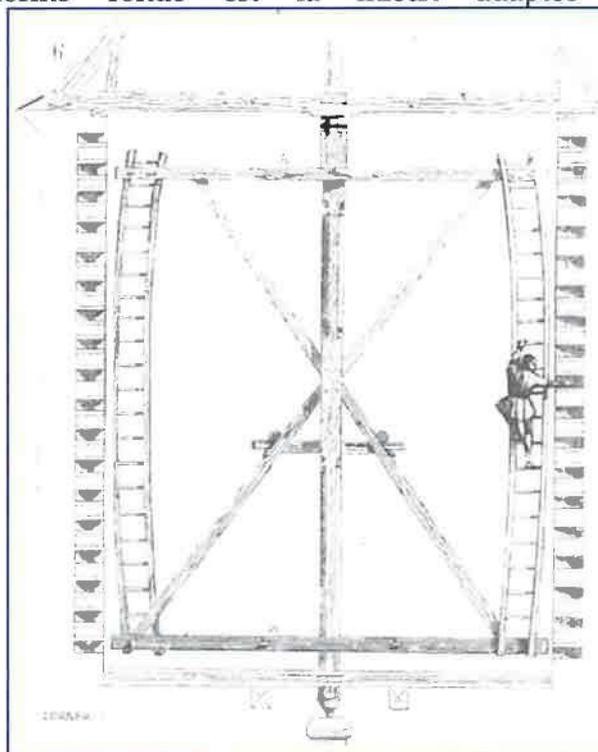
---

En Normandie, c'est un bâtiment imposant, élevé de 10 à 15 mètres, une véritable tour, d'un diamètre pouvant aller jusqu'à



10 mètres et pouvant contenir plusieurs centaines, voire milliers, de niches ou boulins. Le nombre de boulins était libre et n'était pas assujéti à respecter un *pro rata* en fonction de la superficie du domaine contrairement à d'autres coutumes régionales.

Il est en pierre, en brique ou en torchis et la forme ronde est la mieux adaptée à



l'exploitation et, même si l'extérieur présente parfois un aspect polygonal, l'intérieur est parfaitement cylindrique.

Tapissé de nids, le colombier « à pied » est celui dont les boulins, ou bulins, sont disposés sur toute la hauteur du mur intérieur. Un arbre central supporte une à quatre échelles tournantes qui permettent au « bulinier » l'accès aux nids et la « récolte » de pigeonneaux comme l'illustrent la photo et ce dessin de Viollet-le-Duc

Il est couvert d'un toit conique à pente faible pour permettre aux pigeons de s'y reposer et leur servir de point de repère ; il peut d'ailleurs être surmonté d'un épi de faîtage.

---

### Le colombier de la Luzerne

---

C'est un bâtiment en pierre enduite, cerné d'un larmier, sorte de ceinture de pierre en surplomb, élément qui rehausse l'esthétique de l'édifice et forme une saillie infranchissable à d'éventuels rongeurs.

Le toit est classique, en poivrière. Le bâtiment de belle taille, est un des plus grands de Basse Normandie, c'est un colombier à « pied », équipé de 1300 boulins.

57 Grande Rue  
Bernières-sur-Mer (Calvados) — Ferme pittoresque

10 août 1912



s'équipent systématiquement d'un colombier au XVIIIe siècle.

La multiplication des colombiers entraîne le mécontentement des paysans soumis aux prélèvements faits par les pigeons dans les champs, en particulier au moment des semailles et quand le blé est à maturité. Il est cependant formellement interdit de chasser ou de piéger ces pilleurs de grains

Proche de la ferme et à côté du manoir, il ne se confond pas avec les autres structures agricoles.

A l'intérieur, l'axe central a disparu et il reste une jolie charpente dont l'édification a nécessité de bonnes connaissances techniques. Les ouvertures sont rares comme habituellement, avec une porte retravaillée dirigée vers le corps de ferme ; on distingue d'autres ouvertures petites et haut placées.

Le bâtiment faisait partie intégrante de l'ensemble de ceux du manoir de la Luzerne, brillante demeure illustrée par Moisant de Brieux, fondateur en 1652 de l'Académie de Caen, première académie de province, qui avait acquis en 1637 le domaine de la Luzerne à Bernières sur la mer, demeure élevée à la fin du XVe siècle. Moisant de Brieux avait été anobli



sous peine de forfaiture et d'amende.

En 1788, les habitants de Bernières se plaignent du droit de colombier en ces termes : « ...dans la paroisse 7 colombiers remplis de pigeons qui font un tort considérable à toutes sortes de graines, ils sont ouverts dans toutes les saisons de l'année, les semences et les moissons sont exposés à leur rapine ». Les volatiles ont alors été retenus par quelques propriétaires pendant les semailles et les moissons.

Après la nuit du 4 août 1789 et l'abolition de tous les droits de féodalité, dont celui de colombier, les colombiers ont été progressivement fermés ou abandonnés, voire détruits.

A Bernières, le colombier de la Luzerne est le seul subsistant des cinq connus: ceux des fiefs Pelloquin, Semilly, Quintefeuille, les Préaux et la Luzerne (petite contradiction avec les revendications des Berniérais citée ci-dessus qui annoncent 7 bâtiments ! C'est aussi le seul qui, cependant, ne figure pas sur le cadastre napoléonien, ce qui reste encore une énigme car il n'en fut guère construit après 1790<sup>1</sup>.



en 1644 et aurait peut-être alors profité de ce nouveau statut pour compléter sa ferme et édifier le colombier, car les grands domaines fiefés

<sup>1</sup> Mais le manoir des chanoines trésoriers de la cathédrale de Bayeux, situé à l'emplacement des Djinn, possédait probablement aussi un colombier

En conclusion, le colombier, bâtiment de prestige, devenu d'intérêt architectural, était un bâtiment d'élevage, rentable, précurseur des bâtiments d'élevage industriels actuels.

*Associé au manoir de la Luzerne, le colombier est inscrit sur la liste de Monuments historiques (M.H.) depuis 1998.*

#### Références:

- \* Dossier de protection M.H. PA14000013
- \* Bulletin B.O.N.n°30, juin 2007
- \* Levilain-Hubert A. : *Le colombier, monument d'élevage dans la Normandie de l'Ancien régime*, thèse pour l'obtention du grade de docteur vétérinaire, Université Paul Sabatier de Toulouse, 2001
- \* Archives départementales du Calvados C.7837

---

## *In memoriam ...la prison municipale ...*

### Addendum

Afin d'illustrer l'article publié dans le bulletin n° 45 de décembre 2014, nous n'avions pas retrouvé la photographie de ce touchant petit bâtiment aujourd'hui disparu...la voici *in memoriam*.

Ce « précieux édicule » apparemment bien anodin a été récemment détruit, certainement par méconnaissance, espérons-le, de son histoire et de sa signification ...

Et par contre coup, cela justifie l'un des buts de notre association, tenter d'informer tout un chacun sur l'histoire – petite ou grande - de Bernières et d'éviter ainsi que de tels agissements ne se reproduisent !

Mais où est passée cette porte à guichet ? A la déchetterie ? Ou peut-être récupérée par un amoureux du passé ... Qui sait !



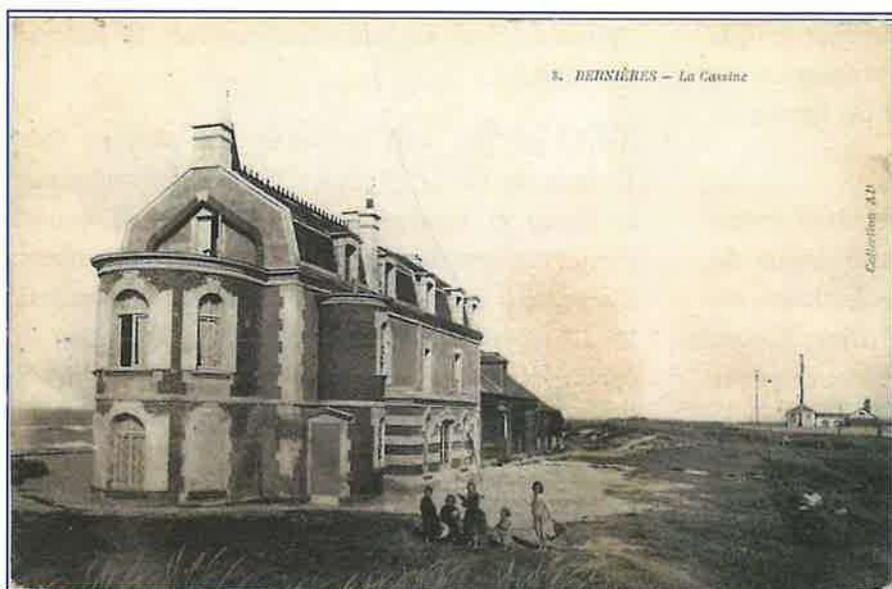
La geôle de l'ancienne mairie

## Les parcs à huîtres de la Cassine

Par Myriam MOULIN

L'histoire de La Cassine a souvent été évoquée. Illustrée de peintures, d'aquarelles ou de photographies, La Cassine présente son bâtiment élégant, surplombant une pièce de terre à l'abandon. Ce terrain humide et en friche n'a jamais révélé son histoire. Y a-t-il vraiment eu des parcs à huîtres à cet endroit ? A quel moment ont-ils été construits ? Ont-ils vraiment prospéré ? A travers leur histoire, nous découvrons l'espoir d'une communauté qui a rêvé le partage d'une richesse entre 1 200 personnes.

*Ces parcs ont été exploités pendant un certain temps, on vient de les remblayer*



Observons certaines cartes postales anciennes : on découvre la présence de vastes terrains en friche au sud de la Cassine, les vestiges d'anciens parcs à huîtres. Pour nous confirmer leur présence, une monographie de Bernières publiée à la fin du XIXe siècle précise qu'ils ont été exploités puis remblayés. Il faut alors examiner le cadastre napoléonien pour constater qu'ils y figurent au début du XIX siècle.

On peut lire une brève description de Bernières dans le *Guide*

*Pittoresque du voyageur en France* paru en 1838. L'église, belle et remarquable, est décrite avant que de mentionner, très discrètement il est vrai, la présence d'un beau parc aux huîtres.

### Au XVIIIe siècle, les parcs à huîtres du rivage

Sous l'Ancien Régime, le marché des huîtres se fait surtout après leur pêche. A la fin du XVIIIe siècle, le parcage est une pratique innovante qui commence à voir le jour.

Avant 1735, il y avait [autrefois], dit M. Bisson, un petit hâvre à Bernières, formé par un bras de la Seule, qui se divisait tout près de son embouchure ; mais un traitant qui avait mis en partie le commerce des huîtres le détruisit, en bouchant son bras. C'est ainsi

qu'apparaît l'idée de parquer les huîtres et non plus seulement de les vendre juste après leur pêche.

On relève dans un procès-verbal daté de 1782 que *sur une portion des marais de (Courseulles), ils ont établi à grand frais des parcs pour les huîtres dont le commerce seul fait vivre les malheureux et surtout les femmes, dont les maris ou les enfants sont au service du Roi, où la plus grande partie ont perdu la vie.* Ainsi, à Courseulles ce sont les habitants qui bénéficient du marché des huîtres.

En 1783, les habitants de la commune de Bernières tentent une procédure judiciaire pour rattacher les terrains nommés *les Dits ou Jonchet* à leur commune. De fait, sur ce terrain existent les vieux parcs à huîtres. Il semble évident que le parage des huîtres à Courseulles a donné quelques idées aux pêcheurs de Bernières !

Le seigneur du château de Sémilly se fait livrer en 1786 deux cents huîtres pour le paiement d'un bail de ferme par le sieur Quesnel, lesquelles huîtres sont accompagnées de crevettes selon les termes mêmes du contrat.

Ainsi, la consommation d'huîtres participe à la vie économique de la commune.

---

### **La Révolution et les biens communaux**

---

A la veille de la Révolution, l'idée du stockage des huîtres chemine dans de nombreux esprits. Mais il faut posséder des terrains en bord de mer et qui soient favorables à cette activité. La Révolution va permettre aux habitants de Bernières de lancer ce projet.

En effet, le maire, Jacques Lefèvre, reçoit d'abord un ordre pour le partage des biens communaux de première origine. Ainsi sont concernés les biens de l'abbé de St Sever, les bâtiments de la dîme, l'école des garçons, la manufacture et de très nombreuses parcelles de terre. Et selon la monographie déjà citée, *on considérerait comme biens communaux tous les herbages situés entre le village et la mer sur tout le littoral de Bernières et les habitants se les partageront comme tels*. Cependant la partie située en bord de mer appartient aux héritiers de la famille de Moisant de Brioux, le père et les trois enfants de Touchet. Mais ces derniers font partie de la liste des émigrés et leur absence autorise la saisie de leurs biens.

Au cours de l'An III (1794-1795), Jacques Le Fèvre décide avec fermeté d'appliquer la loi. Il est précisé dans une délibération municipale *qu'il s'est trouvé un grand nombre d'usurpateurs des biens communaux...les sentences sont rendues qui les condamnent à remettre leur usurpation*.

Le partage est effectué en totalité, à l'exception d'un espace de terrain qui est laissé pour le parage des huîtres ainsi qu'il a été décidé depuis

quelque temps par la communauté. Après cette décision, l'assemblée se rend sur le terrain afin de décider de la grandeur des parcs. Ils se retrouvent tous à 14 heures pour rédiger ensemble les articles composants les orientations de l'association :

*Article 1 : Chaque individu vivant (le jour du partage) dans la commune a le droit à une part. Si bien que 1.200 habitants vont profiter d'une parcelle.*

*Article 2 : Les dits habitants seront tenus de donner pour dimanche prochain les listes composées de douze habitants avec une tête de liste afin de savoir en combien de portion il faut diviser le terrain. De fait, le choix est fait de créer des groupes de douze personnes pour une parcelle. Le projet ainsi mené prévoit dix parcelles associées à un numéro pour le tirage au sort.*

*Article 3 : Pour les individus inquiétés, ils peuvent faire appel...*

*Article 4 : Se sont présentés les citoyens Jean Tourmente, Corbel et Jean Cahagne des communes de Basly et Courseulles pour opérer en qualité d'expert et arpenteur pour la somme de mille livres. L'arpenteur devra délimiter pour dimanche prochain les 10 parcelles. Il sera aidé pour la séparation en parts égales mais aussi pour respecter la qualité du terrain de François Lefort et Jean Lefèvre dit Gajart.*

Le citoyen Trével (noté parfois Crével), sous lieutenant des douanes de la République s'est installé depuis peu de temps à Bernières avec sa femme et ses deux enfants sur une parcelle du littoral vers le hameau St Aubin. Comme il paye les impôts « mobiliers » sur la commune, il réclame le droit d'avoir lui aussi quatre parts...le tirage au sort n'étant toujours pas fait.

La municipalité réagit. Il faut faire le partage au plus vite et le 19 prairial de l'An III, le tirage est fait. On commence à stocker du matériel au château de Sémilly avec l'autorisation du marquis Dubois de Littry. On évoque le problème de l'écoulement des eaux, une personne de chaque groupe sera en charge de faire une ouverture à l'endroit le plus commode pour porter les eaux à la mer, 25 personnes travailleront à chaque fois ensemble ... Des

plans sont dessinés mais certains ne sont pas d'accord sur l'emplacement des chemins. De même les habitants se retrouvent pour décider de l'amélioration du goulet des parcs. Les habitants ont consenti que le citoyen Jean Quérière fasse le devis et plan du bout du goulet en bois, l'adjudication est lancée. *Les ouvriers ne sont tenus à aucun matériau, qu'aux outils nécessaires à cet ouvrage. La tranchée, nécessaire à faire dans les sables, sera faite au frais de la commune.* Une fourniture de 2 toises de moellons des pierres de la mer pour charger la plate-forme du goulet est prévue.

Les parcs commencent à fonctionner correctement. Ils font une superficie d'un peu plus d'un arpent. Mais au cours de l'An IX (1800-1801), une terrible tempête cause beaucoup de dégâts (des maisons détruites à tel point que le maire Luard-Laisné et un certain Loynel, proposent leur maison pour les sinistrés). Les habitants veulent augmenter leur revenu. L'assemblée se réunit pour demander à des commissaires de la préfecture de venir voir les parcs pour les autoriser à élargir leur commerce. Pour cela, ils entendent disposer des restes de terrains communaux.

Le maire et ses adjoints écrivent : *Cette branche de commerce qui non seulement fait vivre quelques particuliers et qui approvisionnent la capitale et quantité d'autres villes de la République, cette demande est d'autant plus juste par l'expérience que les habitants ont acquise ...et voient que c'est la seule ressource qu'ils leur restent pour les rétablir du malheur qu'ils ont subi par les guerres qu'ils ont été obligés de soutenir depuis 10 ans.*

En l'An X (1801-1802), il est constaté que sur une partie du littoral se trouve un écoulement d'eau douce, ce qui est propice à l'établissement d'autres parcs à huîtres. L'assemblée demande au maire Luard-Laisné de contacter les autorités supérieures pour accélérer la procédure.

Ainsi, les habitants de la commune, enthousiasmés par les gains des parcs, gains qu'ils peuvent partager entre 1.200 personnes, imaginent un avenir prospère. Chacun rêve d'une économie locale relancée par des projets réalisables. Mais ... bien mal acquis ne profite jamais... (à suivre)

## Respectons la Nature !

Par Yves BEAUDOUX

Que sont-ils pour nous ? De simples objets disposés ici et là pour faire plaisir ou pour avoir bonne conscience de se dire : *j'ai planté pour la planète*. Je ne sais pas mais lorsque l'on regarde d'un peu plus près, beaucoup de questions peuvent se poser. Ceci pour bien comprendre que nous parlons d'êtres vivants et qu'ils méritent tous les égards des personnes qui ont en charge leur entretien.

**T**out d'abord les fleurs, qui malheureusement disparaissent de plus en plus des villes pour diverses raisons. Annuelles et bisannuelles, elles sont là pour le plaisir des yeux, avec leurs couleurs chatoyantes ; elles embellissent les jardins des particuliers et des villes. Fleurissement éphémère puisqu'elles ne durent que peu de temps, et si l'on se trompe une année, cela peut-être rectifié l'année suivante.

Ensuite, les vivaces et les bulbes qui peuvent être plantés et vivent plusieurs années. Il s'agit d'un entretien différent qui impose plus de connaissances (date de taille, division des touffes, emplacement...). Mais ici encore, un parterre peut se remplacer sans grande incidence, même si les coûts de mise en œuvre peuvent être plus importants.

Puis viennent les arbustes et les conifères, continuellement en évolution. Nous voyons de nouvelles espèces et variétés arriver sur le marché. Ce qui nous incite à planter et à revisiter les jardins, même anciens. Nous entrons là dans une autre dimension avec des hauteurs, des couleurs, des feuillages caducs, persistants ou marcessants. Ces derniers gardent leurs feuilles en hiver tels le hêtre ou la charmillle. Attention tout de même aux distances de plantation qui auront plus tard une incidence sur leur entretien et leur taille, étant donné qu'ils sont plantés pour plusieurs années : ils poussent et bien souvent, les personnes peuvent être déçu du résultat. Aujourd'hui, les plantations sont diverses et suivant l'utilisation, l'arbuste peut être taillé de différentes manières mais nous n'allons pas nous y attarder, différents ouvrages l'explique très bien.

**La taille raisonnée** existe sur les arbustes, de plus en plus de villes et de particuliers la pratiquent. Supprimer et aérer certaines branches pour laisser respirer le centre et ne pas détériorer sa forme. Ainsi l'arbuste peut être taillé que tous les 2 ou 3 ans ou plus, sans problème. Pour cela, la distance de plantation devra être plus importante, 2 à 3 mètres ou plus suivant les espèces. Cette manière de travailler nous invite à réfléchir à autre chose de beaucoup plus important...**les arbres**.



Platane (35 ans) entretenu en taille raisonnée

Essentiels dans nos paysages, dans notre cadre de vie, obligatoires pour la planète : sans arbre, pas de vie ... disparition de la forêt amazonienne = DANGER!. Nous plantons énormément d'arbres dans les forêts, dans les villes, également chez les particuliers. Mais réfléchissons-nous à leur épanouissement, à leur entretien, à leur taille ? Y penser permettrait peut-être moins d'erreurs lors des plantations.

Un petit moyen mnémotechnique pour y parvenir : **VECUS**

**V comme Volume** : choisissez des arbres dont le volume adulte correspond à l'espace disponible.

**E comme Esthétique** : choisissez des arbres dont le port, le feuillage, la floraison, la fructification, l'écorce vous conviennent.

**C comme Climat** : choisissez des arbres adaptés au climat et à l'ensoleillement local.

**U comme Usage** : choisissez des arbres adaptés à l'usage du lieu.

**S comme Sol** : choisissez des arbres adaptés au sol en place (acide, basique, frais, sec...)

Parlons maintenant des forêts, subissant moins de contrainte que les arbres dans les villes ou chez les particuliers. Ceux-ci peuvent aisément s'y développer. Le travail déterminant des forestiers, des sylviculteurs ainsi que leur gestion rigoureuse font que nos forêts sont reconnues malgré certains ravages dûs aux tempêtes, notre patrimoine forestier ne cessant de s'étendre.

Les villes, au même titre que chez les particuliers, connaissent beaucoup plus de contraintes. La complexité des lieux, trottoirs, fils électriques, pollution, réseaux souterrains, proximité des fenêtres...font que les choix d'essences doivent être mûrement réfléchis. Nous risquons sinon de voir des projets qui, au départ, ont été créés pour des décennies, être détériorés, voire anéantis par des tailles drastiques.

La taille est un élément essentiel pour la vie de l'arbre. Suivant leur morphologie, différentes techniques existent : taille en rideau, douce, en tête de chat (tilleul) ainsi que les tailles en têtards (bocage)...Par contre, certaines d'entre elles peuvent être fatales à plus ou moins long terme.

**La taille drastique** peut entraîner suivant leurs essences leur mort assurée (peuplier, marronnier, érable...)

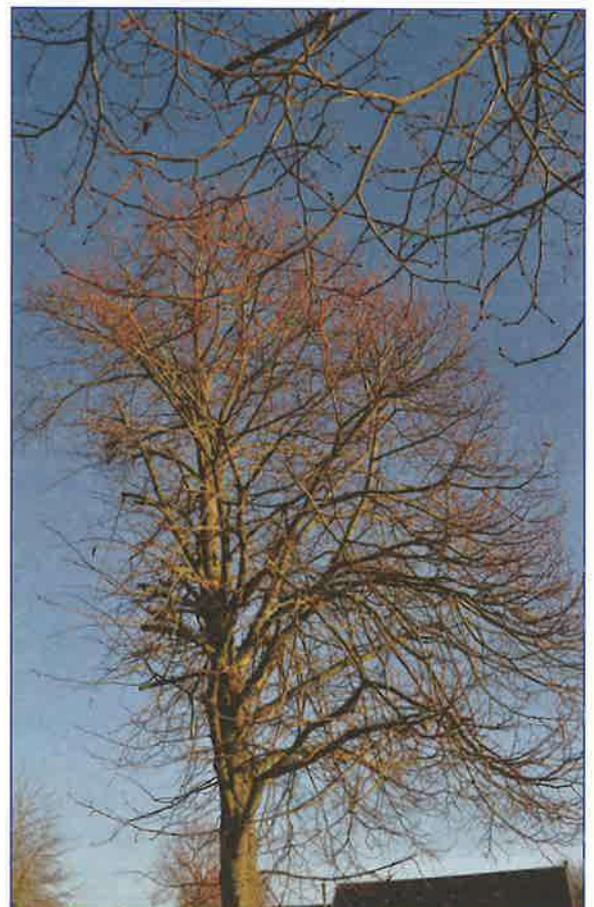
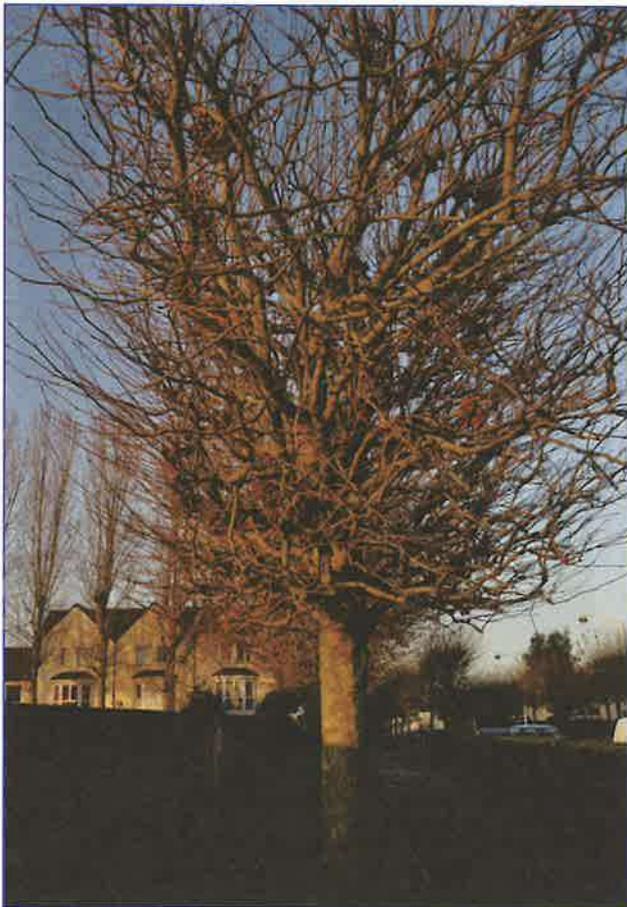
La perte de la dominance apicale. L'apex est l'hormone principale de la pousse des arbres, se concentrant dans les bourgeons terminaux. Ceci occasionne un déséquilibre de l'architecture, qui engendre un surnombre de rejets mal ancrés dans le tronc et dénombre des zones d'entrées d'attaques pathogènes. Cela peut également entraîner des descentes de cimes avec l'assèchement des bois en têtes.



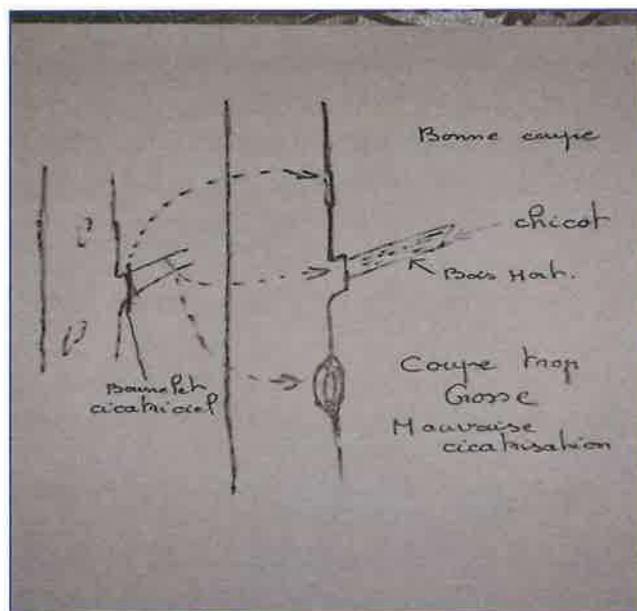
Page suivante, on découvrira le résultat d'une coupe en têtard sur peupliers après la tempête de 1987. Au fil des années, les troncs se sont creusés pour descendre jusqu'à la base, obligeant ainsi à abattre les arbres. (Abattage de ces arbres octobre 2008) Et ceci démontre qu'une taille faite de cette manière entraînera irrémédiablement la fragilité puis la mort du sujet.



**Taille en rideau** : essentiellement effectuée dans les villes, sur les avenues ou endroits moins large. Elle peut se faire l'hiver ou l'été (taille en vert), cette technique devant être faite de manière cohérente par rapport à la structure de l'arbre, en ne créant jamais de déséquilibre par rapport au tronc. Les photographies suivantes, parlant d'elles-mêmes, montrent les ravages d'une coupe erratique...



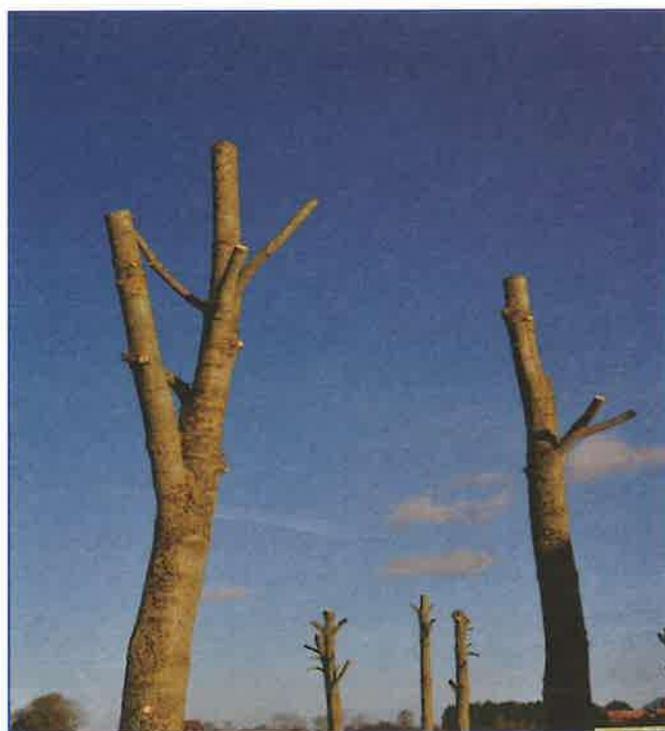
**Taille douce dite aussi raisonnée** : cette taille consiste à alléger les arbres, avec le respect de leur architecture ainsi que leur biologie. Le fait d'éclaircir les arbres par leur centre, les allègent et évitent ainsi les assauts du vent.



Il faudra au maximum couper des branches de petit diamètre, de manière à ce que la plaie se referme rapidement (inférieur à 5 cm). Faire également attention à ne pas couper trop long (risque de chicot). L'angle et l'endroit de la coupe sont très importants pour ne pas endommager le bourrelet cicatriciel.

De nombreux ouvrages et articles de journaux démontrent que cette technique est la plus fiable pour garder des arbres en bon état sanitaire.

Il est assez regrettable de voir que certaines villes et certaines entreprises ne donnent pas toujours le bon exemple. Pour ce hêtre fastigié<sup>1</sup>, - photo de gauche - il lui aurait fallu plus de dix ans pour devenir très intéressant en volume ... et quelques minutes seulement ont suffi pour l'endommager.



<sup>1</sup> fastigié = arbre ou arbuste ayant un axe dressé et serré, avec des branches étroites et élancées, ne prenant que peu de largeur une fois adulte. Cela est donc intéressant pour les petits espaces.

De même pour ces peupliers – photo de droite - à la coupe plus que drastique !

B.O.N a déjà publié plusieurs articles sur les arbres leur patrimoine et la manière de les tailler (notamment n°34 de juillet 2009). Des articles ont été également publiés dans le *Bois des Rues* (n°2 de décembre 1995) lors de la réorganisation du Parc Barthélémy. Les arbres avaient tous été repris en taille douce et ils sont toujours debout (sauf le peuplier) ... comme quoi!

Bon nombre d'ouvrages existent sur ces techniques. Certaines entreprises se spécialisent dans ce travail pour réaliser ces tâches délicates et c'est ainsi que sera préservé notre environnement. Sinon autant ne pas planter. Et si un jour, vous pensez que l'un de vos arbres devient dangereux, autant l'abattre que d'en faire un « porte-manteau » !

Puis, laissez libre court à votre imagination pour créer des lieux agréables à regarder où il fait bon vivre.

En conclusion, plusieurs années sont nécessaires pour créer un patrimoine arboré en sachant qu'il suffit que de quelques heures pour le détériorer, voire même de le détruire.

**Pensons aux générations futures...**

---

## Les activités estivales de B.O.N.



Comme depuis plusieurs années, B.O.N. a organisé en juillet et en août des visites commentées – et gratuites – tant du village que de l'église de la Nativité de Notre-Dame, visites conduites par Annick Flohic, Annie de Géry et Clause Biziou.

Dans le même esprit, B.O.N. a accueilli le 19 août une randonnée, *Sur les pas des Canadiens*, organisée par Les Randonnées de la Paix et l'Office de Tourisme intercommunal Terres de Nacre.

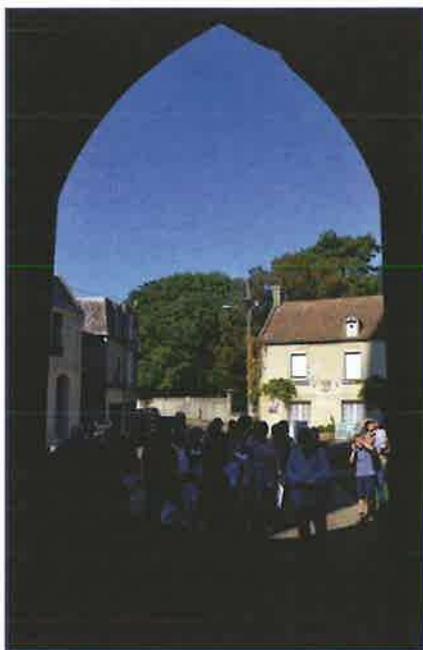
Bernières était une étape obligée de l'itinéraire et une trentaine de marcheurs ont été accueillis par Annie de Géry qui, après avoir évoqué sur la plage le Débarquement à Bernières-Juno, a accompagné le groupe à travers le village en commentant les photographies qui jalonnent le chemin jusqu'au Bois des Rues.

Le mois suivant, B.O.N. a, comme chaque année également, participé aux Journées Européennes du Patrimoine les 19 et 20 septembre 2015.

Les 19 et 20 septembre, 670 monuments étaient ouverts au public en Basse Normandie.

De tout le patrimoine bâti de Bernières, nous avons l'opportunité d'organiser des visites commentées de l'église, avec accès toujours très apprécié au triforium, et de conduire des visites-découverte du colombier de la ferme de la Luzerne, généreusement ouvert par les propriétaires.

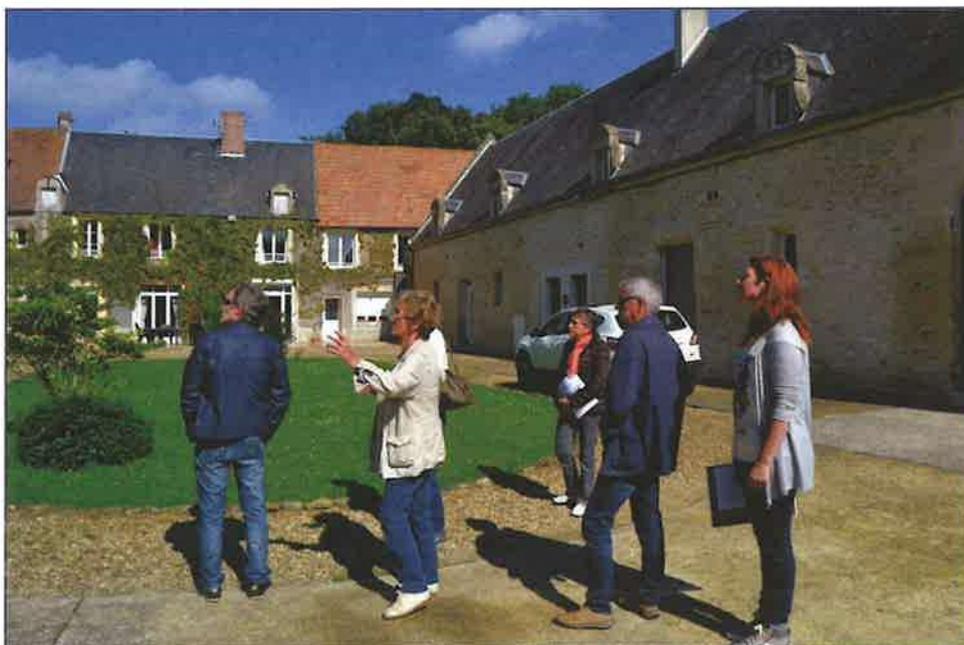
Cette année encore, ces lieux ont été bien achalandés puisque nous avons accueilli 70 personnes à l'église en deux visites et 200 personnes au colombier, au cours de visites qui se succédaient par demi-heure. Un article publié dans ce bulletin même fait état du document élaboré par B.O.N. et remis à chaque visiteur ou famille de visiteurs. Une équipe de l'Association assurait l'accueil des visiteurs, Annie de Géry et Myriam Moulin conduisaient les visites commentées.



Avant que d'entrer dans l'église on la regarde...



Le pigeonnier de La Luzerne



Nos deux conférencières

**Bien sûr pensiez-vous, le foie gras vient du Sud Ouest, voire d'Alsace ... mais pas seulement ! Il existe une très honorable production normande, une simple visite au marché de Bayeux pour s'en convaincre ! Courrez place Saint-Patrice – le marché se tient tous les samedi de 8 heures à 14 heures - et vous découvrirez quelques stands qui proposent des foies frais, mi-cuits ou en bocaux. Une belle image de cette production locale.**

A noter que, plus généralement, les agriculteurs producteurs de foies gras normands se sont constitués en association afin de valoriser ce patrimoine local. Ils adhèrent à une charte garantissant la qualité des foies gras: leur origine purement normande, la durée de l'élevage - 12 à 18 semaines - le gavage traditionnel aux grains de maïs, une alimentation constituée d'au moins 70 % de céréales à partir de 43 jours. Un contrôle annuel a lieu chaque année dans chaque ferme, pour s'assurer de la conformité de l'élevage avec ces règles. Outre la région bayeusaine, le Pays d'Auge et la Manche comptent nombre de producteurs très appréciés. !



**Et pour tous ceux qui pensent qu'il est difficile de réussir un foie gras, voici une recette simplissime qui leur prouvera le contraire !**

- \* Acheter un beau foie frais, bien jaune et de préférence éveiné (bien plus facile que de l'éveiner soi-même !).
- \* Le couper en tranches d'un à deux centimètres d'épaisseur et les disposer côte à côte dans un plat à rebords.
- \* Saler (pas trop), poivrer et arroser légèrement- au choix - de Porto, de Cognac ou de Whisky : les tranches ne doivent pas barboter !
- \* Laisser mariner un ¼ d'heure en les retournant.
- \* Jeter la marinade et placer les tranches dans une terrine en les tassant légèrement.
- \* Placer cette terrine dans un four à micro-ondes puis :
  - 1 minute à pleine puissance et laisser reposer 1 minute.
  - Une 2<sup>ème</sup> minute de cuisson à pleine puissance et laisser reposer 1 minute.
  - Une 3<sup>ème</sup> minute de cuisson à pleine puissance et c'est TERMINE !



- \* Sortir la terrine du four, la laisser refroidir en enlevant à la cuillère le surplus de graisse liquide qui aurait pu s'en dégager (penser à la conserver pour de futures petites pommes de terres sautées !)
- \* Mettre cette terrine dans le bas du réfrigérateur pendant trois jours ... et vous pourrez commencer à déguster ... un régal ! A noter que cette terrine se conservera sans problème deux à trois semaines ... s'il en reste !

**A accompagner d'un Jurançon, d'un Cadillac, d'un Sauternes (et pourquoi ne pas rêver, d'un Yquem !), sans oublier un Porto, vintage bien sûr !**

**J.P.M**

# L'ÉCOLE DES GARÇONS AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE

## 2<sup>ème</sup> partie

Par Myriam MOULIN

Souvent, on pense que l'histoire de l'école gratuite, laïque et obligatoire de la République commence avec les lois de Jules Ferry en 1881 et 1882. Quand on traverse les villages de France, on découvre que chaque commune possède sa maison d'école, véritable «palais scolaire» selon la presse conservatrice de l'époque (*Guienne*, mars 1885). Pourtant, à Bernières, l'école des garçons a été un projet mené dès les années 1850, soit trente ans plus tôt. Quels événements ont poussé la municipalité à construire une maison communale très tôt ? Le cahier des charges des plans de 1880 sera-t-il respecté dès 1850 ?

### La construction d'une maison d'école

Après la visite de l'école rue Montauban par l'inspecteur de l'Instruction Publique, la municipalité reçoit un courrier au bilan très négatif : beaucoup trop de points sont à revoir sur cette école de garçons, une construction nouvelle s'impose.

A partir de 1848, le préfet promet une subvention pour l'achat d'un terrain et la construction d'une nouvelle maison d'école. Le Maire, Placide Berthélémy, doit ouvrir une enquête *de commodo et d'incommodo* pour que les habitants de Bernières précisent ce qu'ils souhaitent pour cette école, sur ordre du préfet. Et de fait, les Bernièrais sont informés *par voix et au son de tambour* de l'ouverture de cette enquête. Bien que la salle communale soit ouverte deux dimanches de suite pour y déposer son avis, personne ne s'y rend et le maire peut décider du projet avec le conseil municipal.

En 1855, choix est fait d'acheter le terrain d'Antoine Hébert : une pièce de terre en nature de jardin, ayant au levant Flambart Xavier et au couchant dame Hébert. Ce terrain est vendu pour la somme de 1 080 francs et 30 francs de pot de vin.

Afin de ne pas détourner les fonds votés en 1846 pour la construction du presbytère, Placide Berthélémy préfère emprunter 6.000 francs sur 12 ans.

Toujours la même année, la municipalité présente le projet de M. Thomas. Mais dans une lettre du préfet datée du 4 juin 1856, le projet est considéré comme *inacceptable*:

«L'escalier conduisant à la mairie en forme d'échelle de meunier est fort incommode. La salle de mairie n'a pas de cheminée, il en faudrait nécessairement une. Il n'existe qu'une chambre à feu pour l'instituteur, cela n'est pas suffisant, la porte donnant accès dans le jardin est placée sous un escalier où il serait impossible de passer faute de hauteur ; la cave et le magasin des pompes ne sont pas assez élevés. »

La municipalité modifie alors ce projet qui est finalement accepté. En 1857, l'agent-voyer, M. Conard – cela ne s'invente pas – estime à 2.500 francs le vieux bâtiment qui sert à la fois d'école, de logement à l'instituteur et de mairie rue Montauban.

Si la loi Guizot a encouragé la construction de maisons d'écoles, c'est surtout au cours de la III<sup>e</sup>

République que l'Etat élabore sa grande loi en matière de constructions scolaires. Ainsi avec la loi du 1<sup>er</sup> juin 1878, 17.320 écoles vont être construites avec l'aide de l'Etat. Durant la seule année de 1878, 311 millions de francs sont affectés à la construction de ces maisons d'école, auxquels il faut ajouter 231 millions de francs pour les sept années à venir. Pour aider les

communes dans l'élaboration de leur projet, des groupes de réflexions, composés de législateurs et de pédagogues, font des propositions sur l'emplacement, l'aménagement et l'architecture des locaux scolaires.

Si Guizot est un précurseur quant à la réflexion de l'unité architecturale des bâtiments d'école pour éviter d'éventuelles fantaisies d'architectes, c'est à partir de 1876 que le ministère fait parvenir aux préfets des plans types. Et en 1880, un comité des bâtiments scolaires est créé par le gouvernement.

Mais à Bernières, c'est en 1857 que le choix est fait, soit une vingtaine d'années plus tôt. Alors en quoi cette maison d'école va-t-elle répondre aux critères de 1880 ?

### Une architecture au service de la République

En ce qui concerne l'emplacement de l'école, dès 1878, la préférence va à un terrain assez central permettant l'accès à tous les enfants du village, pas trop éloigné de l'église pour avoir le regard du curé pour ce qui s'y passe. Elle doit avoir une façade imposante pour impressionner l'élève et montrer la grandeur de la République. Elle doit être composée de matériaux de la région pour respecter le caractère architectural local. La façade doit être agrémentée de corniches, de frontons et de pilastres. Le bâtiment doit avoir une cour, un jardin agrémenté, une école des garçons attenante



à la mairie avec le logement de l'instituteur, des lieux d'aisance et un puits.

Tous ces critères ont été globalement respectés dès 1857 : le terrain est au cœur du village et à une rue du presbytère. La façade est impressionnante par sa hauteur, elle est composée de moellons et pierres de taille des carrières d'Orival pour les retours des avant-corps, des encoignures, des entourages de porte, des croisées, des corniches, des bandeaux et pilastres. Un fronton, somme toute assez sommaire, accueille les citoyens.

D'après les plans de 1880, il aurait fallu une mairie au centre avec une avancée de la façade, encadrée par l'école des filles d'un côté et celles des garçons de l'autre, un fronton plus majestueux avec la devise de la République et une horloge municipale. Mais à Bernières, l'école des filles reste entre les mains des religieuses et les heures sont sonnées par l'église.

### Une construction avec des matériaux locaux

En 1880, le règlement pour la construction et de l'ameublement des maisons d'école souhaite un volume de la salle de classe assez important et donne le nombre de mètres cubes par enfant présent. Le plancher ne doit pas être fait avec n'importe quel bois, à bannir le bois blanc qui absorbe trop l'humidité et les *miasmes*. On doit lui préférer le chêne. Pour les murs de la classe, on

suggère de les recouvrir de chaux ou de peinture de lait. On peut aussi les recouvrir de peinture à l'huile. Dès 1856, le *bulletin de l'instruction primaire* suggère de boiser la partie inférieure du mur, ce qui sera fait dans de nombreuses communes.

A Bernières, selon les plans de 1856, au rez-de-chaussée du bâtiment, on trouve une unique salle de classe accolée aux appartements de l'instituteur-directeur, composés d'une petite cuisine qui sert aussi de vestibule et chauffée par une petite cheminée. Un escalier en bois d'orme permet d'accéder aux chambres du dessus dont le parquet est en bois de sapin rouge. Sous l'escalier se trouve la cave pour la réserve de combustible. Dans l'unique salle de classe, on trouve le tableau noir d'un mètre sur deux, renforcé par un entourage en chêne, une estrade qui permet au maître de mieux voir les élèves les plus éloignés, son bureau en bois faisant face aux bancs-tables de 4 mètres de long, toujours en bois renforcés par des pieds en chêne. Sur le mur est accroché un porte-casquettes d'une cinquantaine de places. Au fond de cette pièce, on trouve un escalier en pierre permettant l'accès à la mairie à l'étage, laquelle mairie est chauffée par une cheminée.

---

### **Une cour et jardin au service des élèves et de la municipalité**

---

En 1880, on préconise une cour close de murs avec un puits ou une pompe à eau, un préau couvert, un jardin agrémenté et des lieux d'aisance. Très souvent au XIXe siècle, les écoles n'ont pas de cour de récréation. Les enfants peuvent se détendre en dehors de l'école ... et bien souvent oublient de revenir. Le préau sert surtout de vestibule, de cantine car c'est là que les élèves déposent leurs affaires ou les paniers repas. Le jardin a plusieurs intérêts. C'est un endroit agréable, plein de poésies et surtout un endroit d'apprentissage aux techniques de la culture. Il aide à éviter le départ des jeunes dans les villes, à les attacher au monde rural. L'instituteur peut avec sa famille en profiter à loisirs.

En 1855, le projet prévoit une cour entourée d'un mur, gardant les élèves à proximité, un puits de 5m de profondeur et d'un diamètre de 90 cm, dont la maçonnerie et la dalle de recouvrement sont en pierre d'Orival en vif dur avec une

pompe en fonte qui permet de puiser de l'eau. Ainsi la sécurité des élèves est-elle assurée. A l'arrière, la commune prépare un long jardin agrémenté pour l'instituteur, ses élèves et sa famille. Un magasin est aussi construit pour stocker les pompes à incendie.

Tout au long du XIXe siècle, les lieux d'aisance sont quasi inexistantes dans les villages. On peut voir dans certaines communes, *une brochette d'enfants alignés sur une poutre au dessus d'un large fossé au fond de la cour*. A Bernières, dès les années 1850, la question est toute réfléchie. Les latrines existent dans le projet et celles des élèves sont séparées de celles de l'instituteur. Elles sont entourées d'un mur en moellons de pierre d'Orival, surmonté d'un toit en zinc et fermées par des portes en bois de sapin rouge. Toutes les portes de l'ensemble sont ornées d'un losange en bois.

---

### **1860 : Ouverture de la maison d'école**

---

La maison d'école terminée, c'est le jour de Pâques 1860 qu'elle est inaugurée en présence du maire, Placide Berthélémy, du curé Romain Blin qui la bénit et de M. Tostain qui s'installe dans les locaux et peut ainsi remplir ses fonctions d'instituteur-directeur ainsi que de secrétaire de mairie.

En 1876, 81 élèves profitent des cours de M. Tostain qui avait certainement bien organisé son emploi du temps et l'espace disponible. Parmi eux, 24 élèves bénéficient de l'aide financière de la municipalité et du bureau de bienfaisance. A partir de 1881, le nombre d'élèves fréquentant l'école est réglementé selon l'espace disponible. Le nombre important d'élèves impose un deuxième groupe-classe, un poste d'adjoint est ouvert et l'unique salle est séparée en deux par une cloison de pierre.

On constate que de nombreux adjoints vont se succéder à l'école de Bernières, alternant avec la présence de stagiaires de l'Ecole Normale. Y a-t-il un lien avec le logement impossible à fournir au deuxième instituteur ?

---

### **Quelques travaux, témoins du XIXe siècle**

---

En 1882, des modifications du bâtiment vont permettre l'agrandissement de la deuxième salle.

Il est également prévu de démolir l'escalier actuel de la mairie et pour le nouvel escalier, on prévoit des fondations d'1m de profondeur, une maçonnerie en moellons et mortier de chaux avec fortes encoignures en pierres de taille. Dans la couverture en zinc, il est prévu une tabatière grand modèle, châssis en fer et verre double. Le plafond de l'escalier est sur latte en chêne.

En 1883, le préfet accepte le projet d'acquérir un terrain de 30 mètres carrés appartenant à Xavier Flambarid moyennant 400 F pour la construction d'un préau couvert. Sur cette parcelle, attenante à la cour d'école et à la maison du vendeur, se trouvait un jardin légumier entouré d'un mur et planté de six arbres fruitiers. Parallèlement, le préfet désigne le maire de St Aubin comme receveur de l'enquête de *commodo et d'incommodo* qui doit se tenir à la mairie de Bernières.

En 1891, il est décidé de l'achat d'un calorifère pour remplacer l'ancien poêle qui est hors d'usage, calorifère rond double enveloppe, de 18 porte-chapeaux, de rideaux store pour les fenêtres du sud, d'une carte du Calvados et de divers objets comme des balances et des poids

On agrandit le logement de l'instituteur en 1894 et en 1898, la municipalité opte pour la construction d'un refend mobile permettant de varier la surface de la salle de classe.

### Et les instituteurs...

En 1886, après 43 ans de service dans la commune, M. Tostain prend sa retraite. Son départ est consigné dans un compte rendu d'une réunion du conseil municipal. *Nos saines populations qui en sont point ingrates, ne comprendraient pas que M.Tostain sortit ainsi de l'école sans qu'une voix parlant au nom de ses anciens élèves, c'est-à-dire la communauté entière, lui porte l'expression de leur reconnaissance.*

A son décès lui succède M. Blin qui laissera à la commune un legs important. Ainsi, chaque année jusqu'en 1910, ce legs participe à l'achat de livres pour la bibliothèque, de combustible, de petits matériels scolaires pour les indigents ...et de prix de félicitation.

M. Seigneurie est une figure emblématique de l'histoire de l'école des garçons. Il apparaît sur les vieilles cartes postales et signe de nombreuses pages de délibérations municipales.



Né à Langrune, Jules Victor est arrivé en 1898 à Bernières. A cette époque, tous ceux qui venaient d'une autre commune étaient considérés comme « étrangers ». Pourtant, M. Seigneurie va réussir à s'intégrer dans la vie communale. Le conseil municipal se divise toujours et encore sur les questions d'école privée - école de la République. M. Seigneurie prend la direction de l'école des garçons et les conditions de travail ne sont pas si simples : le conseil réclame le maintien du poste d'adjoint car le nombre d'élèves peut s'élever jusqu' 65 en comptant les petits. Il participe aux réunions du conseil en étant nommé secrétaire de séances. A de nombreuses reprises, il soutient le choix d'aider les élèves les plus démunis. En accord avec le maire et les adjoints, il inscrit nombre d'enfants sur la liste des élèves bénéficiant de la gratuité des cours. Plus tard, M. Seigneurie donne des cours aux adultes. Alors que M. Dupray de la Mahérie voudrait que le conseil ait un droit de regard sur le programme, le conseil fait le choix de laisser l'Instruction Publique gérer cette question. De plus, un aménagement de ces cours pour adultes est décidé car les bougies pour les cours du soir supposent un budget conséquent. En 1909, il obtient la médaille d'argent des instituteurs et le conseil met une note : *...juste récompense de ses bons et loyaux services. Le conseil est heureux de lui adresser ses plus sincères félicitations en témoignage de l'estime dans laquelle il est tenu à Bernières, non seulement par le conseil municipal mais par la population tout entière.* Suivent les signatures plusieurs adjoints dont celles de MM. Emile Berthélémy, Hervé Leguillon.

M. Seigneurie évoque souvent l'étroitesse de son logement. Une seule pièce à vivre au rez-de-chaussée pour lui, sa femme et ses deux enfants. Il lui faudra patienter et quelques années plus tard, un agrandissement de son logement sera voté. Il pourra bénéficier d'une petite cuisine et d'une petite salle à manger. En 1911, de nouveau le conseil municipal félicite *M. Seigneurie, le si sympathique et si dévoué instituteur de Bernières qui a été décoré des Palmes Académiques à l'occasion de la promotion Ferry .*

En 1914, il voit partir au front les fils de la commune. S'il connaît la plupart de ces garçons, parmi eux, il y a son fils Louis Victor Pierre, 31 ans, clerc d'huissier qui réside au n°12 de la Grande Rue. Le ministère de l'Instruction Publique lui demande de rester auprès de la population afin de démentir les fausses rumeurs concernant la guerre. Il organise avec les plus jeunes les Journées de Solidarité. En 1919, c'est avec soulagement qu'il apprend le retour de son fils. En 1920, le conseil municipal présente ses félicitations à deux décorés de la commune le même jour : M. Tesnières est promu officier de la Légion d'Honneur et M. Seigneurie est nommé officier de l'Instruction Publique « après 42 années de services dévoués.

En 1920, le conseil modernise le village et M. Seigneurie va bénéficier de l'électrification de son logement et plus tard, de l'adduction en eau. Le 20 mars 1929, il est adjoint et doit faire fonction de maire. De fait, c'est à lui que revient d'écrire le panégyrique de M. Tesnières, décédé. Dans les années 30, la commune développe son économie dans le cadre du tourisme alors que M. Seigneurie vieillit. Le 22 juin 1940, le conseil annonce son décès: *En ouvrant la séance, M. le Maire évoque la mémoire de M. Seigneurie décédé depuis la dernière séance du conseil municipal. Le souvenir de cet excellent administrateur si attentif et dévoué aux intérêts de la commune restera vénéré dans le cœur de tous. [Le maire] émet le vœu que dans l'avenir son nom soit donné à une de nos artères municipales.*

Et si aucune rue ne porte aujourd'hui le nom de M. Seigneurie, il reste cependant dans la mémoire de quelques Bernierais.

VALÉRIE CHAUSSURES



Homme-Femme

13 rue de la mer à Courseulles-sur-mer  
Tél/Fax 02 31 37 99 62  
Site : [www.valerie-chaussures.com](http://www.valerie-chaussures.com)



BURES  
FLEURS



9, rue Maréchal Foch  
14750 St Aubin-sur-Mer  
☎ 02 31 97 33 07

L'AIR MARIN

Déco • Carterie

- Vêtements : femme, homme et enfant
- Chaussures • Accessoires

26 rue Pasteur  
14750 Saint-Aubin-sur-Mer ☎ 02.31.97.26.36



FENÊTRES PORTAILS CLOTÛRES

Place du Marché  
COURSEULLES sur MER  
02 31 37 49 45  
[www.multiplast-normandie.com](http://www.multiplast-normandie.com)

**MULTI-PLAST**  
NORMANDIE

VOLETS PORTES GARAGES

MENUISERIE  
PVC  
ALU  
BOIS

Mer & Terroir

ÉPICERIE FINE • CAVISTE  
VÊTEMENTS • DÉCORATION

6 Quai Ouest - 14470 COURSEULLES sur MER  
02.31.77.53.72



LE QUAI EST

RESTAURANT

Mr & Mme OLIVEIRA DE PINHO

13, QUAI EST  
14470 COURSEULLES-SUR-MER

02.31.97.20.90  
06.73.03.51.82  
[lequaiest@orange.fr](mailto:lequaiest@orange.fr)



**S.A.R.L. GARAGE  
M. THOMAS**  
Agent



[www.garagerenault-bernieres.com](http://www.garagerenault-bernieres.com)

**Route de Courseulles • 14990 Bernières-sur-mer • Tél. 02 31 96 45 43**

**Beaudoux** s.a.r.l.

[www.pulsat.fr](http://www.pulsat.fr)

IMAGE - SON - ELECTROMENAGER ANTENNES - 400 M2 D'EXPOSITION



Z.I ROUTE DE REVIERS  
Face déchetterie

14470 COURSEULLES SUR MER

**Tél. 02 31 37 91 40**

1er MAGASIN **PULSAT** du CALVADOS  
[www.pulsat.fr](http://www.pulsat.fr)

[beaudoux.sarl@wanadoo.fr](mailto:beaudoux.sarl@wanadoo.fr)

**LE GRANNONA**  
CRÊPERIE - GRILL

12 PLACE DU 6 JUIN  
14990 BERNIÈRES S/MER

02 31 37 19 48  
[GRANNONA14@GMAIL.COM](mailto:GRANNONA14@GMAIL.COM)

**CAFÉ - TABAC - PRESSE**

M. et Mme LOUIS

**Bar du Centre**



14990 Bernières/Mer - Tél. 02 31 96 46 83

**Ecole d'équitation & poney-club**

Promenade chevaux, poneys  
Pension chevaux, poneys

Parc Equestre de Bernières-sur-mer

11 Chemin de la grande voie - 14990 Bernières-sur-Mer - Tél. : 02 31 97 16 80 - 06 12 60 47 81

Situé à 600m de la plage, dans un parc boisé de 3 hectares - Ouvert au public

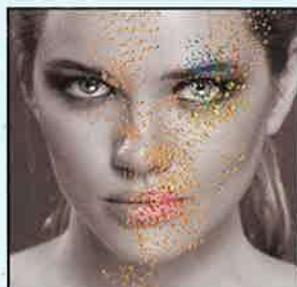
**Tapisserie, Agencement, Décoration**

Met ses compétences à votre disposition

**Rüdiger Dawald**  
maître tapissier

Tenture murale, confection de rideaux, voilages et stores, réfection de sièges, vente de tissus, meubles et objets de décoration.

127, rue du Mal Foch 14990 BERNIÈRES S MER  
Tél.: 02.31.96.69.77 Fax: 02.31.96.60.07



**SIÈGE SOCIAL - STUDIO - IMPRIMERIE**



**ANQUETIL**

16, Avenue de Suède - B.P. 97  
14110 CONDÉ-SUR-NOIREAU  
Tél. : 02 31 69 04 26

Fax : 02 31 69 37 30

E-mail : [anquetil@imprimerie-anquetil.fr](mailto:anquetil@imprimerie-anquetil.fr)

[www.imprimerie-anquetil.fr](http://www.imprimerie-anquetil.fr)



**Certifié PEFC**

Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.

**PEFC**  
10-32-3010 [pefc-france.org](http://pefc-france.org)